

## XXX) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION TELEMARK**

INTITULE	<b>JUGE DE COMPETITION TELEMARK</b> <i>JC (Télémark)</i>
<b>PREROGATIVES</b>	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de télémark (contrôleur matériel, Juge de porte, juge au tremplin, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Epreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter).
<b>PREREQUIS</b>	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.
<b>ORGANISATION</b>	Régionale et Nationale (une session réservée au télémark par an)
<b>ENCADREMENT</b>	Par des formateurs identifiés comme tels.
<b>FORMATION</b>	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi (ou non) d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à son application.</p> <p>Remise du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u>:</p> <p>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
<b>DUREE DE VALIDITE</b>	<p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>
<b>RECYCLAGE</b>	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>

## XXXI) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS TELEMARCK

### Formation commune avec le ski alpin.

**Les candidats doivent participer à une formation « ski alpin ».**

INTITULE	DELEGUE DE COMPETITION FFS TELEMARCK <i>DTF (Télémark)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des BTN, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau National et Régional.
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition Alpin et du diplôme de DT Alpin.</p> <p>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses)</p>
ORGANISATION	Nationale
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
<b>FORMATION commune avec le Ski Alpin</b>	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications du RIS.</p> <p>Visa du Livret de Formation <u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 – <u>Stage pratique</u>: → comme DT assistant sur une course avec un DT formateur..</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> <p><b>Le BTN Telemark, à la demande du candidat, validera son brevet à l'issu de la formation « DT Alpin ».</b></p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 3 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation. (La participation des DT FFS aux séances de recyclage des DT FIS tient lieu de recyclage fédéral.)</p>

## XXXII) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL TELEMAR**

<b>INTITULE</b>	<b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL TELEMAR</b> <i>DTI (Télémark)</i>
-----------------	---

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional